

PREMIER HIVER D'OPÉRATION POUR VENTS DU KEMPT



Le parc éolien Vents du Kempt est en opération depuis le 3 décembre dernier et fournit suffisamment d'énergie pour alimenter l'équivalent de 10 000 résidences chauffées à l'électricité. Situé à Causapscal et Sainte-Marguerite-Marie, il est constitué de 43 éoliennes de type Enercon E-92 fabriquées en partie à l'usine d'Enercon de Matane.

Énergie éolienne Vents du Kempt sera maître-d'oeuvre de l'opération du parc éolien, mais ce seront des équipes d'Enercon qui assureront la maintenance des éoliennes. Le bureau d'opération est situé au cœur du village de Sainte-Marguerite-Marie.

Des retombées majeures

Au plus fort de la construction du parc éolien Vents du Kempt, qui s'est échelonnée sur un peu plus de deux ans, plus de 300 travailleurs oeuvraient sur le chantier, dont près de 70% provenaient de la région locale.

Plusieurs entreprises de la région ont également obtenu des contrats liés à la construction ou à l'opération du parc dont, notamment, SER La Vallée, Les Entreprises Léopold Bouchard & Fils, Les Entreprises George Valois & Fils, Les Entreprises L. Michaud & Fils, Contrôle RK et Béton Provincial à Lac-au-Saumon. De plus, plusieurs entreprises locales dans le domaine du service ont profité de l'effervescence économique créée par le chantier.

Pour la phase d'opération, le parc éolien Vents du Kempt versera à chaque année, pendant les vingt prochaines années, près de 1 million de dollars en redevances aux propriétaires terriens touchés par le projet, aux municipalités de Causapscal et de Sainte-Marguerite-Marie et à la MRC de La Matapédia.

UN FONDS POUR SOUTENIR LES ORGANISMES LOCAUX

Énergie éolienne Vents du Kempt versera 30 000 \$ par année aux organismes locaux pendant les vingt prochaines années, à raison de 10 000 \$ par municipalité pour Causapscal, Sainte-Marguerite-Marie et Sainte-Florence. Ces dernières décideront annuellement quels organismes se partageront le fonds et dans quelle proportion. Les organismes intéressés sont donc invités à communiquer avec leur municipalité.

ÉRIC GAGNON : GESTIONNAIRE DU PARC



Éric Gagnon est le gestionnaire du parc éolien. Ouvrant sur le parc depuis juillet 2014, ce citoyen de Sayabec est responsable du bon déroulement des différentes activités liées à l'opération et à l'entretien du parc.

Titulaire d'un diplôme en technologie de l'électronique industrielle avec une spécialisation en électrodynamique et d'un diplôme en instrumentation et automatisation, Éric Gagnon a acquis une grande expertise en maintenance électrique et en automatisation dans le milieu de l'industrie forestière, notamment en travaillant chez Bois d'Oeuvre Cédrico à Causapscal.



Durant l'hiver, il peut se produire des accumulations de glace sur les composantes des éoliennes, notamment les pales. Dans ces conditions, il est important d'être prudent à proximité des éoliennes (rayon de 300 mètres). Il est à noter que les éoliennes du parc éolien Vents du Kempt sont dotées d'un système de dégivrage des pales qui permet de réduire l'accumulation de glace sur les pales. Des panneaux de mise en garde sur le risque de projection de glace seront installés à des endroits stratégiques.

À L'ÉCOUTE!

Énergie éolienne Vents du Kempt poursuit ses efforts pour que ses activités se fassent harmonieusement et dans le respect des citoyens de la région.

Les citoyens qui veulent faire une plainte peuvent le faire de différentes façons :

- En personne au bureau d'opération (13, route Rioux, Sainte-Marguerite)
- Par téléphone au 1-866-928-2202, poste 226
- Par courriel à denise.bouchard@eolectric.com
- Par la poste à 1850 Panama #501 Brossard (Québec) J4W 3C6

Des formulaires de plainte sont disponibles au bureau d'opération et sur le site internet de Vents du Kempt : www.ventsdukempt.com